

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 19 novembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Gilles MARQUET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme GROUIEC Isabelle donne pouvoir à Mr TISSERAND Thierry
- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme BOUCHERAT Nicole donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick

Absents : M. Gilles BERGAMI

VOTE: En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 7 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : urbanisme – programme « habiter mieux » - subvention aux primes abondement de la cceda

URBANISME – PROGRAMME « HABITER MIEUX »
SUBVENTION AUX PRIVES ABONDEMENT DE LA CCEDA

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 14/06/2022 approuvant un abondement forfaitaire à la prime Habiter-Mieux sur la période 2022-2024 ;
- CONSIDERANT la convention de partenariat du PIG « amélioration de l'habitat privé » pour 2023/2024 ;
- CONSIDERANT l'avenant n°1 à la convention de partenariat du PIG « amélioration de l'habitat privé » ;
- CONSIDERANT que le dossier de Monsieur TONTINI a été reçu avant la modification des subventions mais n'a pas fait l'objet d'une attribution lors de sa réception,
- CONSIDERANT que le dossier de Monsieur COLLET porte sur des travaux lourds dans le cadre de mise en sécurité ;

Madame la Présidente rappelle que depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondeait aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Dans ce cadre du volet énergétique, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime de 5% pour le dossier suivant :

Civilité	Nom	N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	date de notification	catégorie	montant sub CCEDA
Monsieur	COLLET	HM-STJ-2024-25	Saint-Jean-d'Heurs	063020560	63 288,22 €	56 959,00 €	3 164 €	60 123,41 €	07/11/2024	très modeste	5%

Dans ce cadre du volet autonomie, il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une prime forfaitaire de 1 000€ au dossier de Monsieur Tontini conformément au règlement en vigueur à la date de réception du dossier à la communauté de commune et de 5% du montant plafonnée des travaux primes pour les autres dossiers suivants :

Civilité	Nom	N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie	montant sub CCEDA
Monsieur	TONTINI	HM-JOZ-2024-17	Joze	063019958	8 343,00 €	5 840,00 €	1 000,00 €	6 840,00 €	très modeste	1 000,00 €
Monsieur	ROUVIDANT	HM-ORL-2024-18	Orléat	063020365	5 580,91 €	3 907,00 €	279 €	4 186,05 €	très modeste	5%
Monsieur	FONGARNAND	HM-PES-2024-19	Peschadoires	063020197	6 151,78 €	3 076,00 €	308 €	3 383,59 €	modeste	5%
Monsieur	COUDERT	HM-BUL-2024-20	BULHON	063020364	14 091,00 €	7 046,00 €	705 €	7 750,55 €	modeste	5%
Monsieur	FRANCOIS	HM-LEZ-2024-21	LEZOUX	063020367	5 072,00 €	2 536,00 €	254 €	2 789,60 €	modeste	5%
Madame	CHAPEYRON	HM-RAV-2024-22	RAVEL	063020179	6 516,00 €	3 258,00 €	326 €	3 583,80 €	modeste	5%
Monsieur	DUPUY	HM-LEZ-2024-23	Lezoux	063020162	6 863,64 €	4 805,00 €	343 €	5 148,18 €	très modeste	5%
Madame	CONVERS	HM-BOR-2024-24	BORT-L'ETANG	063020322	6 300,00 €	4 410,00 €	315,00 €	4 725,00 €	très modeste	5%

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de l'autoriser à notifier les attributions aux dossiers figurant ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 26 novembre 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente